Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260305-D20260306MEN-DE

**DÉPARTEMENT DU FINISTERE**
**COMMUNE DE HENVIC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Henvic s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Christophe MICHEAU, Maire de HENVIC, suivant convocation faite le 26 février deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

**Etaient présents** : BRIANT Patrick, BRUNERIE Gilles, GUYOMACH Daniel, IGNACIO Ivan, JACQ Anne Lise, LE BRAS Gaelle, LE DUC Jean Marc, LE SANN Marie Agnès, MICHEAU Christophe, SEVERE Elisabeth, SIBIRIL Florence,

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance** : IGNACIO Ivan

## 6. Régularisation de l'assiette d'une voirie dans le lotissement Menec Bras

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une voie constituée de 4 parcelles cadastrales n'a pas été intégrée au domaine public communal alors que le règlement du lotissement Menec Bras réalisé par M et Mme Dufetrelle le prévoyait.

S'agissant d'une route déjà existante et conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Il est donc nécessaire de régulariser par une cession par Monsieur et Madame Cozian, Monsieur et Madame Roignant / Saout, à la commune de ces 4 parcelles de terrain situées en section AB sous les numéros 459, 461, 541 et 542, pour une surface globale de 03a 94ca moyennant l'euro symbolique,

| Section | N° plan | Quote part Adresse | Contenance cadastrale |
|---|---|---|---|
| AB | 0459 | Menec Bras | 64 m2 |
| AB | 0461 | Menec Bras | 14 m2 |
| AB | 0541 | Menec Bras | 257 m2 |
| AB | 0542 | Menec Bras | 59 m2 |

Les frais d'actes notariés afférents à la régularisation de la cession par Monsieur et Madame Cozian, Monsieur et Madame Roignant / Saout, à la commune de Henvic seront pris en charge par cette dernière.

Les parcelles AB n° 461 et 541 sont destinées à être incorporées au domaine public de la

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260305-D20260306MEN-DE

commune. Il est proposé de procéder au classement dans le domaine public communal de ces 2 parcelles.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à acquérir les parcelles AB n° 459, 461, 541 et 542
- **DE DEMANDER** le classement des parcelle AB n° 461 et 541 dans le domaine public communal
- **DE DEMANDER** le classement de ce chemin dans les voies communales conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant

le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus

**Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus**
*Pour extrait conforme,*
Le Maire, Christophe MICHEAU.

Acte rendu exécutoire

après publication du
Et dépôt en Sous Préfecture le

MAIRIE DE LANDIVISIAU * 29670 (Finistère)